

# AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme

11 cours Jacques Offenbach

26000 VALENCE

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

**MAZARS**  
109 rue Tête d'Or  
69006 LYON

S.A.S au capital de 5 986 008€  
351 497 649 RCS Lyon

Société par Actions Simplifiée inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de Lyon et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Lyon-Riom

**DELOITTE & ASSOCIES**  
51 Boulevard Marius Vivier Merle  
69449 LYON Cedex 03

S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme

11 cours Jacques Offenbach  
26000 VALENCE

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

---

À l'assemblée générale de la société AMPLITUDE SURGICAL

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMPLITUDE SURGICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Evaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS***

#### *Risque identifié*

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2024 pour un montant net de 110,6 millions d'euros, dont 110,5 millions d'euros de titres AMPLITUDE SAS comme présenté dans la note 2.1.9 de l'annexe des comptes annuels, représentent un des postes les plus importants du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une approche multicritère intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthodes des transactions comparables (cf. notes 1.3 et 2.1.9 de l'annexe).

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer. Nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS constituait un point clé de l'audit.

#### *Notre réponse*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation d'AMPLITUDE SAS, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de cette valeur, déterminée par la Direction, était fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nous avons :

- obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'activité d'AMPLITUDE SAS établies par la Direction et approuvées par le conseil d'administration, et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AMPLITUDE SURGICAL par l'assemblée générale du 21 décembre 2011, pour le cabinet MAZARS, et par celle du 9 décembre 2015, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 30 juin 2024, le cabinet MAZARS était dans la 13<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 9<sup>e</sup> année, dont respectivement 10 et 9 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 30 octobre 2024

Les commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

 Séverine HERVET



Séverine HERVET

Jean-Marie LE JELOUX

# **COMPTES ANNUELS**

Bilan

Compte de résultat

Annexe

## AMPLITUDE SURGICAL

Actif		Au 30/06/2024			Au 30/06/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL				
	Immobilisations financières <sup>2)</sup>	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
TOTAL					
Immobilisations financières <sup>3)</sup>	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	110 634 867		110 634 867	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	24 496 328		24 496 328	
TOTAL		135 131 195		135 131 195	
Total de l'actif immobilisé		135 131 195		135 131 195	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances <sup>4)</sup>	Clients et comptes rattachés	1 631		1 631
Autres créances		16 540 087		16 540 087	
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL		16 541 719		16 541 719	
Divers	Valeurs mobilières de placement	303 584		303 584	
	(dont actions propres : )				
	Instruments de trésorerie				
TOTAL		241 237		241 237	
Charges constatées d'avance		544 821		544 821	
Charges constatées d'avance		354 329		354 329	
Total de l'actif circulant		17 440 870		17 440 870	
Frais d'émission d'emprunts à étaler		1 348 075		1 348 075	
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		153 920 140		153 920 140	
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			7 147		
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			730 245		
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

## AMPLITUDE SURGICAL

<b>Passif</b>		Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 480 208 )	480 208	480 208
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	144 531 276	144 531 276
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	46 929	46 929
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-64 725 860	-58 593 569
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-2 378 164	-6 132 291	
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>77 954 390</b>	<b>80 332 554</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>77 954 390</b>	<b>80 332 554</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	134 278	110 648
	<b>Total</b>	<b>134 278</b>	<b>110 648</b>
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 348	2 725
	Emprunts et dettes financières divers (3)	74 395 645	72 529 982
	<b>Total</b>	<b>74 397 994</b>	<b>72 532 707</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	390 903	284 365
	Dettes fiscales et sociales	1 042 574	1 040 564
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		802	
Instrument de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>1 433 478</b>	<b>1 325 732</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>75 831 472</b>	<b>73 858 440</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>153 920 140</b>	<b>154 301 643</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	74 395 645	72 509 375	
à moins d'un an	1 435 826	1 349 065	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 968	2 725	
(3) dont emprunts participatifs			

## AMPLITUDE SURGICAL

		France	Exportation	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	2 932 413		2 932 413	2 299 724
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 932 413</b>		<b>2 932 413</b>	<b>2 299 724</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			48 622	126 616
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1	3	
Autres produits					
	<b>Total</b>			<b>2 981 037</b>	<b>2 426 343</b>
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			896 456	1 192 663
	Impôts, taxes et versements assimilés			57 778	50 210
	Salaires et traitements			1 564 092	1 134 496
	Charges sociales			621 452	555 235
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations		401 212	1 512 889
		• sur actif circulant			
	• pour risques et charges				
Autres charges			23 629	10 557	
			8 014	8 022	
	<b>Total</b>			<b>3 572 637</b>	<b>4 464 076</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>A</b>		<b>-591 599</b>	<b>-2 037 732</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1 097 216	1 746 715
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			1 688 899	1 162 427
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 430 318	911 842
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			15 681	51 869
	<b>Total</b>			<b>4 232 114</b>	<b>3 872 855</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			8 031 890	9 840 091
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			16 497	25 707
	<b>Total</b>			<b>8 048 388</b>	<b>9 865 798</b>
	<b>Résultat financier</b>	<b>D</b>		<b>-3 816 273</b>	<b>-5 992 943</b>
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b>	<b>E</b>		<b>-4 407 872</b>	<b>-8 030 676</b>

## AMPLITUDE SURGICAL

		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	<b>Total</b>		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>		
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	
Impôt sur les bénéfices		<b>H</b>	
		<b>-2 029 708</b>	<b>-1 898 385</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>-2 378 164</b>	<b>-6 132 291</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

**ANNEXE**

# 1 **Faits majeurs**

## 1.1 **Evènements principaux de l'exercice**

— Avenant au contrat de prêt intragroupe :

Un avenant au contrat de prêt intragroupe entre Amplitude Surgical et Amplitude SAS a été signé en date du 15 septembre 2023. Celui-ci prolonge la date de remboursement intégral du nominal et des intérêts capitalisés au 16 septembre 2027.

Ce prêt intragroupe accordé originellement le 16 septembre 2014 pour 16,4 M€ s'élève désormais à 23,1 M€ au 30 juin 2024 compte tenu de la capitalisation des intérêts.

## 1.2 **Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

## 1.3 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### ***Frais d'émission d'emprunt***

Concernant les frais d'émission d'emprunts, la société a opté pour la répartition des frais d'émission d'emprunt sur la durée des emprunts. La comptabilisation initiale de ces frais est constatée dans un compte de frais bancaires. Dans le cadre des écritures d'inventaire, ils sont portés dans le compte de bilan des frais d'émission des emprunts puis ils sont amortis linéairement sur la durée des emprunts.

### ***Provisions pour risques et charges***

Elles sont constituées conformément à l'avis du CNC du 20 avril 2000.

- "une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci".

### ***Titres de participations***

La valeur brute des titres de participation correspond d'une part au coût d'acquisition lorsqu'ils sont acquis à titre onéreux et à la valeur vénale en cas d'apport en nature et, d'autre part, aux coûts directement attribuables (lesquels correspondent aux droits suivants : droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes). Sur le plan fiscal, les frais d'acquisition des titres sont amortis sur cinq ans à compter de la date d'acquisition par l'intermédiaire d'un amortissement dérogatoire.

En cas d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an, il est procédé à un test de valeur. La valeur d'inventaire des titres de participation est alors, le cas échéant, appréciée sur les bases d'une approche multicritères intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthode des transactions comparables.

Lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

Au 30 juin 2024, un test de dépréciation des titres de participation a été réalisé sur la base de la méthode des cash-flow actualisés en retenant les hypothèses et paramètres suivants :

- Prise en compte du business plan actualisé à la date d'arrêté des comptes pour la période courant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2029.
- Taux de croissance à l'infini de 2 %.
- Actualisation à un taux de 11% des flux de trésorerie attendus.

Le test de valeur a permis de confirmer la valeur comptable des titres de participation à la date de la clôture.

Des tests de sensibilité ont été réalisés par rapport aux hypothèses retenues et ces hypothèses ne conduisent pas à identifier une perte de valeur (taux de croissance à l'infini de 1,8% ou un taux d'actualisation de 11,5%)

***Créances et dettes***

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

***Changement de méthode comptable***

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

En milliers d'euros	30-juin-23	Acquisitions / (dotations nettes)	(cessions)/reprises sur cessions/ transfert	30-juin-24
Concessions, brevets Fonds de commerce Frais de développement Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Valeurs brutes</b>		<b><i>Néant</i></b>		
Concessions, brevets Fonds de commerce Autres immobilisations incorporelles et frais de développement				
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>VALEURS NETTES</b>				<b>0</b>

#### 2.1.2 Frais d'établissement

Ces frais comprennent :

- Néant.

#### 2.1.3 Frais de recherches et développement

Ces frais représentent :

- Néant

**2.1.4 Fonds commercial – Mali de fusion**

En euros

**2.1.5 Amortissements pour dépréciation**

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution Frais d'établissement Frais d'augmentation de capital Frais de recherche et de développement Droit de bail Fonds de commerce Logiciels et progiciels	<b><i>Néant</i></b>	<b><i>Néant</i></b>

**2.1.6 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux**

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail.
Matériel de transport Matériel de bureau	<b><i>Néant</i></b>	
<b>Total</b>		<b>0</b>

### 2.1.7 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions Matériel et outillage Installations générales Matériel de transports Matériel de bureau Mobiliers de bureau	<b><i>Néant</i></b>	

### 2.1.8 Liste des filiales et participations

En Euros

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Nette Cpt des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Amplitude SAS	56 552 948	100 %	25 075 265	94 398 927	4 451 602	0
Mali technique sur Amplitude SAS			85 458 545			
SCI Les Tilleuls (2)	339 895	99.35 %	100 928	1 063 478	318 149	316 220 (1)
SCI Sofab Falla	-37 859	1%	100	484 585	36 853	
Amplitude Latam		0.01 %	28.63			

(1) Affectation du résultat de la SCI les Tilleuls à Amplitude Surgical.

(2) Clôture au 31-12-2023

Détail du mali technique sur titres Amplitude SAS.

<b>Société Absorbée</b>	<b>Mali de fusion</b>
	<b>Résultat</b>
AEM Médical	19 474 878
Amplitude Group	14 679 080
Orthofin II	8 518 356
Orthomanagement	1 069
<b>Mali de fusion provenant des sociétés absorbées</b>	
Amplitude cadre	949 877
Financière Prothée	182 435
Amplitude Finance	41 652 851
<b>TOTAL</b>	<b>85 458 545</b>

Ces fusions ont été réalisées dans le cadre de la restructuration juridique du groupe selon les termes des traités du 4 mai 2015 et avenants du 13 mai 2015.

Ces malis techniques issus des fusions simplifiées en faveur d'Amplitude Surgical ont été affectés au 1<sup>er</sup> juillet 2016 aux titres de participation d'Amplitude SAS pour un montant de 85.5 M€.

### 2.1.9 Titres de participation

La réalisation du test de valeur (cf. paragraphe « titres de participations », paragraphe 1.3 de l'annexe) a permis de confirmer le montant comptabilisé des titres de participation et aucune provision n'est nécessaire au 30 juin 2024.

### 2.1.10 Autres immobilisations financières

Dans le cadre de la restructuration financière du groupe, un prêt intergroupe a été établi entre Orthofin II société absorbée par Amplitude Surgical, et Amplitude SAS pour un montant de 16 405 110 €. Au 30.06.2024, le prêt augmenté des intérêts capitalisés s'élève à 23 068 941 €.

Le prêt augmenté des intérêts capitalisés devrait être remboursé in fine par l'emprunteur le jour du huitième anniversaire de la date d'émission (le 16 septembre 2014).

Un avenant de prolongation jusqu'à septembre 2027 a été signé entre les 2 sociétés.

Les intérêts courus provisionnés au 30.06.2024 s'élèvent à 1 420 240 €.

**2.1.11 Effets escomptés non échus**

Néant

**2.1.12 Créances cédées en garantie (DAILLY)**

Néant

### 2.1.13 Ventilation de l'actif - Classement par échéance

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
<b>DE L' ACTIF IMMOBILISE</b>	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	24 496 329	7 148	24 489 181	
<b>DE L' ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	1 632	1 632	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	1 521	1 521	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	
	<b>État et autres collectivités publiques</b>	Impôt sur les bénéfices	802 206	71 961	730 245
		Taxe sur la valeur ajoutée	58 774	58 774	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés	15 501 289	15 501 289	-	
	Débiteur divers	176 298	176 298	-	
Charges constatées d'avance	354 329	354 329	-		
<b>TOTAL</b>		<b>41 392 377</b>	<b>16 172 951</b>	<b>25 219 426</b>	

#### 2.1.14 Produits à recevoir

Intérêts sur prêt Amplitude :	1 420 240 €
Intérêts sur comptes courants associés :	741 329 €
Clients – factures à établir	1 631 €
Divers produits à Recevoir – garantie taux de plafond	<u>20 €</u>
	2 163 220 €

#### 2.1.15 Valeurs mobilières de placement

- Les VMP « Amplitude Surgical SA » sont comptabilisées à leur coût historique pour une valeur de 153 567 €.  
La valeur liquidative des 49 720 VMP détenues au 30 juin 2024 au cours de 3.36 € est de 167 059 €. Cette valorisation représente une plus-value latente de 13 492 €.
- Dans le cadre du contrat de liquidité Natixis, la position de la trésorerie s'élève à 150 017 €.

#### 2.1.16 Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission de l'emprunt émis le 10 novembre 2020 pour 110 000 K€ s'élèvent à 4 259 000 €. Ils sont amortis sur 7 ans.

Reste à amortir au 30.06.2023	1 749 288 €
Montant amorti au 30.06.2024	<u>-401 213 €</u>
	1 348 075 €

#### 2.1.17 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe a souscrit en 2021 un instrument de couverture de taux d'intérêt de type «cap». L'objectif est de protéger le Groupe Amplitude Surgical de la hausse des taux d'intérêt à laquelle il est exposé pour son financement unitranche.

Le cap a été souscrit pour un notionnel de 55 M€ avec une date de commencement le 10/11/2020 et une date d'échéance finale le 10.11.2023. Le taux plafond garanti est de 0%.

Il a été remplacé par un contrat d'échanges de taux d'intérêts (swap) souscrit en date du 18 décembre 2023 auprès du CIC. Le contrat court du 29 mars 2024 au 31 mars 2025. Le calcul des intérêts perçus pour la société se fait sur la base d'un taux variable dépendant de l'EURIBOR 3 mois tandis que le CIC se rémunère sur le même nominal (70 M€) à un taux de fixe de 2,507%.

## 2.2 Bilan passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

En Euros	N-1	+	-	N
Capital	480 208			480 208
Réserve légale	46 930			46 930
Primes d'émission	144 531 276			144 531 276
Report à nouveau	-58 593 569		-6 132 291	-64 725 860
Résultat	-6 132 291	6 132 291	-2 378 164	-2 378 164
Provisions réglementées	0		0	0
Autres				
<b>Total</b>	<b>80 332 554</b>	<b>6 132 291</b>	<b>-8 510 455</b>	<b>77 954 390</b>

## 2.2.2 Capital

Le capital est composé de 48 020 841 actions de 0.01 euro de valeur nominale.

	Capital		Prime d'émission en Euros
	Nombre d'actions	Capital en Euros	
Position début d'exercice	48 020 841	480 208	144 531 276
<b>Position fin d'exercice</b>	<b>48 020 841</b>	<b>480 208</b>	<b>144 531 276</b>

## 2.2.3 Evaluations fiscales dérogatoires

• Incidence sur le résultat et les capitaux propres de l'exercice		
• Résultat fiscal de l'exercice	-	-4 464 303
• Impôt sur les bénéfices (1)	+	0
• Résultat avant impôt	=	- 4 464 303
• Variation des provisions réglementées		0
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		- 4 464 303

(1) *taux de droit commun applicable à l'exercice clos*

## 2.2.4 Provisions pour risques et charges

### 2.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

En Euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour pension	29 035	16 963			45 998
Provisions pour impôt	81 614	6 667			88 281
<b>Total</b>	<b>110 649</b>	<b>23 630</b>			<b>134 279</b>

## 2.2.5 Engagement pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite calculé selon la méthode prospective -Norme IFRS (avenant IFC du 5 novembre 2021), en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 45 997 €, charges sociales incluses.

Le taux d'actualisation retenu est de 3.70 %.

Le taux d'évolution des salaires est de 1.50 % par an.

Le taux de charges sociales est de 44 %.

Les tables de mortalités et de turn-over sont issues des statistiques de l'INSEE.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

## 2.2.6 Dettes - Classement par échéance (en Euros)

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	2 348	2 348	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	74 395 646	-	74 395 646	-
Fournisseur et comptes rattachés	390 904	390 904	-	-
Personnel et comptes rattachés	524 021	524 021	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	421 819	421 819	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	31 083	31 083	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	65 652	65 652	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>75 831 473</b>	<b>1 435 827</b>	<b>74 395 646</b>	<b>-</b>

#### **2.2.6.1 Emprunt obligataire du 10 novembre 2020**

— Dans le cadre du changement de contrôle d'Amplitude Surgical, la Société a émis le 10 novembre 2020 un emprunt obligataire d'un montant de 110 M€ souscrit par Tikehau et a procédé au remboursement anticipé à hauteur de 37.5 M€ ainsi que de 2.5 M€ au titre des intérêts capitalisés.

La maturité de cet emprunt obligataire est de 7 ans.

La dette obligataire porte un intérêt au taux de 7 % par an majoré de l'EURIBOR applicable à la période d'intérêt. Le taux de 7% peut être amené à diminuer en cas de diminution du ratio de levier. Compte tenu d'un ratio de levier de 3.31 au 30 juin 2024, le taux pour la prochaine période d'intérêt est de 6% majoré de l'EURIBOR applicable à la période d'intérêt.

#### **2.2.6.2 Covenants bancaires**

Le Groupe s'est engagé au titre de la nouvelle dette Unitranche à respecter un ratio de levier annuel prédéterminé correspondant au rapport égal à l'endettement net (hors frais d'émission d'emprunts) total divisé par l'EBITDA consolidé retraité des EBITDA négatifs des filiales en perte dans la limite de 1 M€ ainsi que des normalisations pro-forma liés à des croissances externes.

Au 30 juin 2024, ce ratio s'élève à 3.31 pour un ratio maximum prévu par la documentation de la dette Unitranche à 6.10.

## 2.2.7 Charges à payer (en euros)

Libellés	Montant
<b>CONGES A PAYER</b>	
Congés provisionnés	89 639
Charges sociales provisionnées	38 778
Charges fiscales provisionnées	-
<b>INTERETS COURUS</b>	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	380
Concours bancaires courants	1 969
<b>AUTRES CHARGES</b>	
Factures à recevoir	336 207
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	32 072
Personnel	399 990
Sécurité sociale	226 939
Autres charges fiscales	1 809
Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 782</b>

(1) Dont provision des charges patronales à hauteur de 30 % sur le montant de l'attribution d'actions gratuites soit de 139 320 €.

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En Euros

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises Production vendue			
- Biens			
- Services	2 932 414		2 932 414
Chiffre d'affaires net	2 932 414		2 932 414

#### 3.2 Transfert de charges

- Avantages en nature : 48 K€

#### 3.3 Résultat exceptionnel

- Néant

### 3.4 Résultat financier (en euros)

Résultat SCI Les Tilleuls	316 220
Intérêts c/c Amplitude & Tilleuls	780 995
Intérêts prêt Intergroupe	1 688 900
Reprise provision dépréciation financière	0
Produit Cession VMP et revenus sur CAT	1 445 999
<b>Total produits financiers</b>	<b>4 232 114</b>
Intérêts sur emprunt obligataire	7 557 718
Intérêts sur avance BPI	30 572
Commission de financement	443 600
Charges sur cession VMP	16 498
<b>Total charges financières</b>	<b>8 048 388</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 816 274</b>

## 4 Autres informations

### 4.1 Identité de la société mère qui consolide les comptes :

A compter du 01.07.2011 :

SA Amplitude Surgical, 11 cours Jacques Offenbach, 26000 Valence

SIREN : 533149688

Le groupe est constitué des structures suivantes :

Société	Siège social	% contrôle
Amplitude Surgical	France	Société mère
Amplitude	France	<b>100%</b>
Amplitude GMBH	Allemagne	<b>100%</b>
Amplitude Australia Pty	Australie	<b>100%</b>
Amplitude Brésil	Brésil	<b>100%</b>
Amplitude Suisse	Suisse	<b>100%</b>
Amplitude benelux	Belgique	<b>100%</b>
Amplitude Orthopedics Corp	USA	<b>100%</b>
Amplitude South Africa	Afrique du Sud	<b>100%</b>
SCI Les Tilleuls	France	<b>100%</b>
Amplitude Ile de France	France	<b>100%</b>
Amplitude Sud	France	<b>100%</b>
Duotech	France	<b>100%</b>
Amplitude Nord	France	<b>100%</b>
SCI Sofab Falla	France	<b>100%</b>
Orthosanté	France	<b>100%</b>

## 4.2 Ventilation de l'effectif au 30 juin 2024

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	-	
Employés	-	
Ouvriers	-	
<b>Total</b>	<b>4</b>	

## 4.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des mandataires sociaux ne sont pas portées dans cette annexe car cette information reviendrait à identifier une rémunération individuelle.

#### 4.4 Avances consenties aux dirigeants sociaux

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice, aux dirigeants sociaux.

#### 4.5 Ventilation impôt sur les bénéfices

En Euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts		
Impôts : - au taux de 28 %	-4 407 872	0
- contribution 3.3 %	0	0
- IS contrôle fiscal	/	
- crédit impôt recherche, apprentis et mécénat.	0	
<b>Résultat après impôts</b>	<b>-4 407 872</b>	<b>0</b>

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été effectuées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

En Euros	Résultat avant IS	Réintégrations	Déductions	Résultat taxable
Résultat courant	-4 407 872	43 629	100 060	-4 464 303
Exceptionnel	0			0
	<b>- 4 407 872</b>	<b>43 629</b>	<b>100 060</b>	<b>-4 464 303</b>

#### 4.6 Intégration fiscale

A compter du 29 juin 2018, la société a opté pour l'intégration fiscale avec les sociétés du groupe, la société Amplitude Surgical étant la société mère. Conformément à la convention d'intégration fiscale, le gain procuré par cette option reste acquis par la société mère.

Les sociétés intégrées sont :

- Amplitude
- Amplitude Ile de France
- Duotech
- Amplitude Sud
- Amplitude Nord
- SCI Sofab Falla

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023/2024 s'élève à 2 449 K€.

Il se décompose en économie d'impôt sur les filiales :

— Amplitude Ile de France :	148 K€
— Duotech :	111 K€
— Amplitude :	2 100 K€ (dont incidence contrôle fiscale : 270 K€)
— Amplitude Sud	11 K€
— Amplitude Nord	79 K€

## 4.7 Reports déficitaires

Aucun report déficitaire avant l'entrée dans le périmètre d'intégration.

Le déficit reportable du groupe s'élève à 44 859 K€ au 30 juin 2024.

Les conséquences du contrôle fiscal subi par la filiale Amplitude SAS sont corrigées à hauteur de 1 080 K€ dans le report déficitaire.

Les charges financières nettes non déductibles à l'issue du calcul de plafonnement de déduction des charges financières sont indéfiniment reportables sur les exercices suivants. Le montant représente 2 966 611 € au 30/06/2024.

## 4.8 Eléments de fiscalité différée

Détail des éléments minorant les impôts à venir : Néant.

## 4.9 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.11	- Effets escomptés non échus
2.1.12	- Créances cédées - loi Dailly
2.2.5	- Retraite
Néant	- Crédit-bail

## 4.10 Engagements financiers

Dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire de 110 000 K€ par Amplitude Surgical :

- Nantissement des titres d'Amplitude Surgical.
- Nantissement des comptes bancaires de premier rang portant sur le solde de l'ensemble des comptes bancaires d'Amplitude Surgical
- Nantissement de créance entre Amplitude Surgical et Amplitude SAS